

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 10 juin 2016

11<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-6-11-3

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**POURSUITE DE LA TASK FORCE SUR L'IMPOSITION DES RETRAITES  
ALLEMANDES (PROGRAMME F812)**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder une subvention de 12 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Brisach, au titre de la prolongation du groupe d'intervention sur l'imposition des retraites allemandes pour une période d'un an (juin 2016-mai 2017). Ce groupe, actif sur l'ensemble de l'Alsace, vise à aider les retraités concernés par la modification du régime fiscal relatif aux retraites perçues en Allemagne.

Suite à l'adoption par l'Allemagne en 2005 d'une loi relative à l'imposition des retraites (*Alterseinkünftegesetz*), les Français ayant travaillé outre-Rhin ont vu leurs pensions de retraite soumises au régime fiscal allemand. La procédure est appliquée depuis 2010. Elle implique pour les retraités français de déclarer leurs revenus dans les deux pays, et également de payer des arriérés d'impôts au fisc allemand. Cela concerne environ 30 000 personnes en Alsace.

Cette réforme a entraîné un afflux de demandes auprès des 4 Infobests du Rhin supérieur, dont les deux qui concernent le Haut-Rhin, Vogelgrun-Breisach et Palmrain.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin d'information, deux personnes ont été embauchées de juin 2013 à mai 2014 (une pour le Bas-Rhin, une pour le Haut-Rhin), dans le cadre du « Groupe d'intervention (ou *task force*) sur l'imposition des retraites allemandes ». Ce projet initial était porté par la Communauté de Communes du Pays de Brisach et cofinancé par la Conférence du Rhin supérieur, l'Infobest Kehl (*via* le *Regierungspräsidium* de Freiburg), les Eurodistricts PAMINA et Strasbourg-Ortenau, la Région Alsace et le Ministère des affaires sociales du Land de Bade-Wurtemberg.

Faute de résolution du problème, le groupe d'intervention a été prolongé du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016 avec toujours deux chargés de mission, l'un à temps plein pour le Bas-Rhin, l'autre à mi-temps pour le Haut-Rhin, où la demande s'est avérée moindre.

Le Département du Haut-Rhin a participé financièrement à cette deuxième phase du projet, pour un montant total de 12 000 € (délibération n°CP-2014-4-11-2 de la Commission Permanente du 11 avril 2014). Ce second projet était toujours porté par la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Entre juin 2013 et fin 2015, les chargés de mission avaient pu traiter environ 9 500 demandes.

Un accord a été récemment trouvé entre les Etats français et allemand. La convention fiscale, de même que les législations nationales, ont été modifiées : les retraites seront désormais imposées dans le pays de résidence du retraité. Il n'y aura donc plus de déclaration dans les deux pays ni de double imposition.

Cependant, la loi n'ayant pas d'effet rétroactif, il conviendra que l'administration fiscale allemande régularise tous les dossiers antérieurs au vote de la loi, ce qui prendra encore plusieurs années. Le Finanzamt en charge de ces dossiers annonce ainsi que le traitement des nouveaux dossiers (environ 20 000) pourrait s'étaler jusqu'en 2020 voire 2022.

Afin de pouvoir traiter ces demandes à venir, la Communauté de Communes du Pays de Brisach a proposé de poursuivre le projet de « task force » jusqu'à la fin de l'année 2017.

Les partenaires allemands ont indiqué ne pas vouloir participer à la poursuite du financement de ce projet, celui-ci s'apparentant trop à du conseil fiscal. Or, d'après la législation allemande, ce dernier ne peut relever que d'avocats spécialisés.

De leur côté, les partenaires français ont réaffirmé l'importance accordée à ce projet et indiqué se tenir prêts à y contribuer financièrement. Les participations rassemblées permettent de financer les postes des chargés de mission pour une période de 12 mois (du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Chargé de mission Bas-Rhin	44 200 €	Région Grand Est	20 000 €
Frais de déplacement	5 600 €	Département du Bas-Rhin	20 000 €
Chargé de mission Haut-Rhin	22 100 €	Département du Haut-Rhin	12 000 €
Frais de déplacement	2 200 €	Eurométropole de Strasbourg	3 000 €
Communication	1 400 €	Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim	1 500 €
		Communauté de Communes Essor du Rhin	500 €
		Ville de Colmar	2 000 €
		Ville de Mulhouse	2 000 €
		Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud	1 500 €
		Excédent période 2014-2016	7 700 €
		Communauté de Communes du Pays de Brisach (porteur)	5 300 €
<b>Total</b>	<b>75 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>75 500 €</b>

-----  
 Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de soutenir la prolongation du projet « Groupe d'intervention sur l'imposition des retraites allemandes » pour une période allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017, à hauteur de 12 000 € au total ;
- et de m'autoriser à verser à la Communauté de Communes du Pays de Brisach, porteur du projet, une somme de 4 000 € en 2016 et de 8 000 € en 2017.

Les crédits seront prélevés sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du budget départemental 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath.

Eric STRAUMANN